



Une formation sur mesure pour les passionnés l'artisanat

Artisanat - Patrimoine

Date

04 mai 2021

Vous avez plus de 18 ans et êtes intéressé par l'Artisanat ? Ou vous êtes un artisan et souhaitez transmettre votre p

La formation « Artisan » est faite pour vous !

Depuis septembre 2020, l'IFAPME a ouvert une **nouvelle formation « Artisan »** (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/artisan>) en **Chef d'entreprise** (pour partir de 18 ans). Disponible dans l'ensemble de ses **16 Centres de formation** (<https://www.ifapme.be/centres>), cette filière est taillée sur mesure pour les passionnés d'art dit rare et/ou « en péril » !

Un travail en binôme

Plus qu'une simple formation en alternance, le programme Artisan se base sur un plan de formation, généralement étalé sur 2 ans et selon **une formule en « binôme »** : **un formateur et un apprenant**. L'apprentissage du métier se fait en entreprise sous couvert d'une **convention de stage obligatoire**.

L'inscription se fait à deux via un dossier de candidature établi conjointement. Le **dossier de candidature** (https://www.ifapme.be/sites/default/files/2021-04/PDF_Formation_Artisan_Dossier_de_candidature.docx) est consultable en ligne. Un Référent IFAPME peut aider le binôme à compléter son dossier. C'est d'ailleurs à lui que le dossier de candidature doit être introduit.

Pour trouver votre Référent, prenez contact avec le **Service IFAPME** (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche. Si le duo n'est pas encore formé, pas de panique : contactez votre Référent et nous vous aiderons à trouver votre binôme !

Si vous cherchez une entreprise-formatrice, vous pouvez également consulter le répertoire des artisans sur le site web du **SPF Economie**



(<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/developper-et-gerer-une/reconnaitre-et-valoriser/la-reconnaissance-legale-de>) ou via les listes du concours "la Vitrine de l'Artisan (<https://repertoireartisans.com>)".

Aurélie et Géraldine se sont lancées dans l'aventure !

Aurélie Etienne a 44 ans et est céramiste professionnelle. Après 10 ans dans l'événementiel et la communication, elle décide de changer de vie. Passionnée depuis l'enfance par le travail de la terre, Aurélie a toujours eu la céramique et la poterie dans sa vie. Tirillée entre son boulot et sa passion, elle finit par se lancer et crée son entreprise « Ose la terre » (<https://www.oselaterre.be/>) qui fête ses 10 ans cette année !

Aujourd'hui, la jeune femme souhaite développer la partie création de son entreprise et a donc besoin de renfort. Après avoir recherché différentes solutions, elle découvre que l'IFAPME organise une formation Artisan (<http://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/artisan>).

"J'ai appris qu'une formation Artisan avait été créée à l'IFAPME et c'est la super option pour des métiers aussi spécifiques. Cela permet de transmettre son savoir et aussi de former quelqu'un avec les compétences réellement nécessaires pour les attentes de la profession"

Pour Géraldine, son apprenante, c'est le début d'une nouvelle vie qui commence. À 43 ans, elle a décidé de se réorienter et il lui a paru évident de se tourner vers une formation artisanale où s'expriment à la fois le corps et l'esprit.



"J'ai été web designer pendant 15 ans mais depuis des années, j'ai envie de travailler avec mes mains et pas seulement avec ma tête. J'essayais de trouver des formations de céramiste et j'ai suivi des cours avec Aurélie. Quand elle a vu que je m'intéressais beaucoup, elle m'a proposé une convention de stage avec elle, c'était comme si un rêve se réalisait."

Aujourd'hui, Géraldine est ravie de travailler avec Aurélie : « Elle est très dynamique et prend le temps d'expliquer à chacun à son rythme ». Une fois son diplôme obtenu, elle envisage également de créer sa propre activité tout en continuant la collaboration avec sa formatrice.

Retrouvez aussi notre tout premier binôme artisan : [Solongo se forme en cordonnerie-botterie chez Paul Dascotte \(https://www.youtube.com/watch?v=6E-zKev\)](https://www.youtube.com/watch?v=6E-zKev)

Une prime de soutien

L'entreprise formatrice est tenue de dispenser, pendant toute la durée de la formation, des cours de pratiques professionnelles, sous couvert d'une convention de stage. Pour pallier la charge de formation supplémentaire, l'entreprise, si elle est certifiée « Artisan » (<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/developper-et-gerer-une/reconnaitre-et-valoriser/la-reconnaissance-legale-de>) (reconnaissance légale du SPF Economie), peut bénéficier d'une prime de 260€/mois (soit 3 120€/an).

Pour les artisans certifiés qui s'inscrivent à la rentrée 2021, la prime sera octroyée (sous réserve des conditions) pour toute la durée de la formation (donc généralement pour un plan de formation de 2 ans).

Besoin d'aide pour compléter votre dossier de certification ? Contactez-nous au 0800/90.133 (appel gratuit) ou par e-mail : info@ifapme.be



C'est quoi l'artisanat ?

Légalement, un artisan est défini comme :

Une personne physique ou morale ;

Active dans la production, la transformation, la réparation, la restauration d'objets, la prestation de services ;

Dont les activités présentent des aspects essentiellement manuels, un caractère authentique, développant un certain savoir-faire ;

Axé sur la qualité, la tradition, la création ou l'innovation.

Vous vous reconnaissez à travers ces critères ? Inscrivez-vous dès maintenant en tant qu'artisan-formateur dans le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous !

Retrouvez ici la fiche formation avec la liste des métiers accessibles (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/artisan>) ainsi que le dépliant promotionnel (<https://www.ifapme.be/sites/default/files/2021-04/PAGE%20%C3%A0%20PAGE%20plaquette%20ARTISAN.pdf>) !

Avec le soutien de la Wallonie



Wallonie

